

9-5-2019.

20143582.

20132113

2CG
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : MARLY (57 155)
17 rue de Seille
SIREN : 812 618 262 - RCSMETZ

**EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2018**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, statuant en matière ordinaire, approuve la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 28 235.11 € de la manière suivante :

A) DISPONIBLE

- Résultat de l'exercice :	28 235.11
Total affectable	<u>28 235.11</u>

B) AFFECTATION

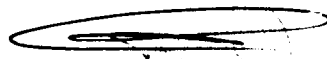
- Autres réserves	28 235.11
Total affecté	<u>28 235.11</u>

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
Domenico CHIARO
Président**

9.5.2019.



2019/13

2CG

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : MARLY (57 155)
2 rue de Seille
SIREN : 812 618 262 – RCS METZ

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES EN DATE DU 21 DECEMBRE 2018**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant cet exercice clos le 30 Juin 2018 d'une durée de douze mois et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires réalisé pour cet exercice clos au 30 Juin 2018, s'élève à 608 K €. Le résultat d'exploitation, compte tenu des charges de fonctionnement engagées ressort à 33.7 K€. Le résultat de l'exercice est de 28.2 K€ et reste stable.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice

Activités en matière de recherches et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En ce qui concerne l'évolution prévisible de la Société et ses perspectives d'avenir, les objectifs poursuivis consisteront à développer l'activité tout en maîtrisant les charges de fonctionnement de l'entreprise notamment la sous-traitance et la masse salariale.

RESULTAT - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de cet exercice clos le 30 Juin 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 608 056 €.

Les achats de matières sont de 59 831 €.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 418 562 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 615 €.

La masse salariale s'élève à 91 705 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 574 693 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 33 709 €.

Compte tenu d'un résultat financier de (- 438) €, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 33 271 €,

Après prise en compte :

du résultat exceptionnel de (- 51) €

de l'impôt sur les bénéfices de 4 985 €

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 28 235 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 28 235 euros de la manière suivante :

A) DISPONIBLE

- Résultat de l'exercice :	28 235.11
Total affectable	<u>28 235.11</u>

B) AFFECTATION

- Autres réserves	28 235.11
Total affecté	<u>28 235.11</u>

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L-227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

PARTICIPATIONS ET FILIALES

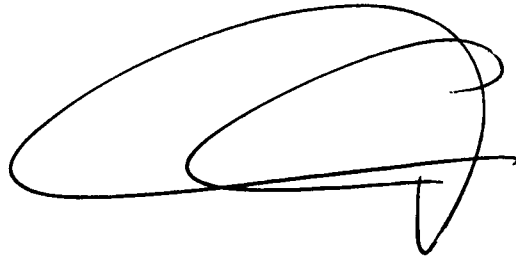
Nous vous informons, conformément à la Loi, qu'aucune prise de participation n'a été réalisée par notre société au cours de l'exercice écoulé.

Domenico CHIARO,
Président



Copie certifiée conforme à l'original

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the bottom.

9.5.615.

SAS 2 CG

Exercice clos le 30/06/2018

DEPOSE

Bilan actif

B/B/B/B

B/B/

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	583	114	469	
Autres immobilisations corporelles	5 417	3 315	2 101	3 907
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 999	3 429	2 570	3 907
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	61 948		61 948	44 814
Autres créances	37 849		37 849	31 410
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	78 788		78 788	83 376
Charges constatées d'avance (3)	1 737		1 737	3 991
TOTAL ACTIF CIRCULANT	180 321		180 321	163 591
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	186 320	3 429	182 892	167 498
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2018	30/06/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	15 051	6 556
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	28 235	8 495
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	48 786	20 551
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	105	104
Emprunts et dettes financières diverses (3)	345	534
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 743	74 301
Dettes fiscales et sociales	65 912	72 008
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	134 106	146 948
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	182 892	167 498
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	134 106	146 948
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	105	104
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2018	30/06/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	608 056		608 056	556 044
Chiffre d'affaires net	608 056		608 056	556 044
Production stockée				-5 100
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			267	576
Autres produits			79	94
Total produits d'exploitation (I)			608 402	551 614
Charges d'exploitation (2)				7 516
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			59 831	41 974
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			418 562	396 331
Impôts, taxes et versements assimilés			2 615	1 680
Salaires et traitements			61 920	61 920
Charges sociales			29 785	29 641
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 919	1 510
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			60	210
Total charges d'exploitation (II)			574 693	540 782
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			33 709	10 832
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			38	45
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			38	45
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			476	735
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			476	735
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-438	-690
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			33 271	10 142

Compte de résultat (suite)

	30/06/2018	30/06/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	665	1 354
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	665	1 354
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	716	1 489
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	716	1 489
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-51	-135
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	4 985	1 512
Total des produits (I+III+V+VII)	609 105	553 013
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	580 870	544 518
BENEFICE OU PERTE	28 235	8 495
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 CG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 182 892 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 235 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/10/2018 par le Président de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		583		583
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	5 417			5 417
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 417	583		5 999
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 417	583		5 999

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		114		114
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 510	1 806		3 315
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 510	1 919		3 429
ACTIF IMMOBILISE	1 510	1 919		3 429

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 101 533 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	61 948	61 948	
Autres	37 849	37 849	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 737	1 737	
Total	101 533	101 533	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	19 517
Total	19 517

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 134 106 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	105	105		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 743	67 743		
Dettes fiscales et sociales	65 912	65 912		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	345	345		
Produits constatés d'avance				
Total	134 106	134 106		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	345			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 345 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	8 789
INTERETS COURUS A PAYER	105
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	1 027
Total	9 920

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 737		
Total	1 737		

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 CG Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2 rue de la Seille 57155 MARLY Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 1 2 6 1 8 2 6 2 0 0 0 2 4 Néant *

Exercice N clos le, 30/06/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	582 113 468
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 416 3 315 2 101
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	5 999 3 428 2 570	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	61 948 61 948
		Autres créances (3)	BZ	CA	37 848 37 848
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	78 787 78 787	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 736 1 736	
	TOTAL (III)	CJ	CK	180 321 180 321	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	186 320 3 428 182 891	

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2 CG		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000.....)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	15 050
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	28 235
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	48 785
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées				DN	
TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	105
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	344
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	67 743
	Dettes fiscales et sociales			DY	65 912
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	134 105
	Ecarts de conversion passif* (V)			ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	182 891
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Ecart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	134 105	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	105	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CG		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	608 056	FH	608 056	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	608 056	FK	608 056	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	266	
	Autres produits (1) (11)			FQ	79	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	59 831	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	418 562	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 615	
	Salaires et traitements*			FY	61 920	
	Charges sociales (10)			FZ	29 785	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	1 919
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	59		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	574 693
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	33 709
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	37	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)					GP	37
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	475	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)					GU	475
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(437)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	33 271

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2 CG		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	665	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	665	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	716	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	716	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(51)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	4 985
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	609 104	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	580 869	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	28 235
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	266
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			10		
Pour solde compte			705	665	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 CG										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	582	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	5 416	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	5 416	LO		LP	582	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	5 416	ØH		ØJ	582		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	
						1		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	582	MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP	5 416	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG	5 999	NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E		2F		2G
	TOTAL IV				1B		NJ		NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	5 999		ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/06/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CG

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 CG</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE			PF			PG		PH		
Terrains			PI			PJ			PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT		PU		
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB		QC		
Autres immobilisations			QD			QE			QF		QG		
corporelles	Matériel de transport		QH			QI			QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS		QT		
TOTAL III			QU			QV			QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			ØP			ØQ		ØR		
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO						
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SAS 2 CG</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	61 948		61 948					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	32 699		32 699				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 148		5 148					
	Charges constatées d'avance		VS	1 736		1 736					
	TOTAUX			VT	101 533	VU	101 533	VV			
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	105		105					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	67 743		67 743						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 938		3 938						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 164		6 164						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 985		4 985					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	49 797		49 797					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 026		1 026					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	344		344						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	134 105	VZ	134 105					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		344		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CG										Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 30/06/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 28 235			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés										WB				
	de son conjoint										WC				
	moins part déductible*										WE				
	à réintégrer :										WG				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WF				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)										RA				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))										WI		10		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WJ		10		
Amendes et pénalités										XZ					
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		4 985			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme										I8				
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										ZN				
	- imposées au taux de 0 %										WN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*										WO					
- Plus-values nettes à court terme										WR					
- Plus-values soumises au régime des fusions										XR					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WQ					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		Y1					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		Y3					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										YI					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
TOTAL I										WR		33 230			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										WV				
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WH				
	- imposées au taux de 0 %										WP				
	- imposées au taux de 19 %										WW				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										XB				
- imputées sur les déficits antérieurs										I6					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										XA					
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A					
Produit net des actions et parts d'intérêts :										ZY					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XD					
Majoration d'amortissement*										XF					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 series A)		L5		
			Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
			Zone franche urbaine-TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI		33 230			
bénéfice (I moins II)										XJ					
déficit (II moins I)										ZL					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XN		33 230			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XO					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 CG		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 CG										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD		8 495				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	8 495			Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I	ØF	8 495			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH		8 495			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)									YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	333 077		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)									XQ	2 349		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	17 613		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)									ST	65 522		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	418 562		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	2 002	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)									9Z	612			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	2 615			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	99 742		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	76 882		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *									ØB	61 920		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP									- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CG

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CG Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ^① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ^① *.	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2 CG</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CG		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/07/2017		et clos le : 30/06/2018	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	608 056
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	608 056
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	79
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	266
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	345
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	59 831
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	416 213
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	59
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	476 104
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		OG	132 297
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	132 297
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	608 056
Effectifs au sens de la CVAE		EY	2
Période de référence		GY	0 1 / 0 7 / 2 0 1 7
Date de cessation		GZ	3 0 / 0 6 / 2 0 1 8
		HR	/ / / / / /
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	2
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	2

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE

30/06/2018

N° SIRET

8 1 2 6 1 8 2 6 2 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2 CG

ADRESSE (voie)

2 rue de la Seille

CODE POSTAL

57155

VILLE

MARLY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

CHIARO

Prénom(s)

DOMENICO

Nom marital

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions

2 500

Naissance : Date

23011974

N° Département

57

Commune

METZ

Pays

FRANCE

Adresse : N°

26

Voie

RUE SAINTE ANNE

Code Postal

57140

Commune

NORROY-LE-VEEUR

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

GRUNHERTZ

Prénom(s)

FREDERIC

Nom marital

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions

2 500

Naissance : Date

12011980

N° Département

57

Commune

CREUTZWALD

Pays

FRANCE

Adresse : N°

17

Voie

ROUTE DE MONCHEUX

Code Postal

57950

Commune

JUVILLE

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(Art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

N° SIRET 8 1 2 6 1 8 2 6 2 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 CG

ADRESSE (voie) 2 rue de la Seille

CODE POSTAL 57155 VILLE MARLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032